

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. Jacques Béné, Véronique Kämpfen, Serge Hiltbold, Yvan Zweifel, Murat-Julian Alder, Jean Romain, Alexis Barbey, Helena Rigotti, Diane Barbier-Mueller, Alexandre de Senarclens, Céline Zuber-Roy, Pierre Conne, Fabienne Monbaron, Jacques Apothéloz, Pierre Nicollier, Cyril Aellen, Francine de Planta, Joëlle Fiss, Jean-Pierre Pasquier, François Wolfisberg, Adrien Genecand, Raymond Wicky, Patrick Malek-Asghar

Date de dépôt : 10 novembre 2020

Proposition de résolution

Pour des mesures efficaces dans la lutte contre l'épidémie de COVID-19 dans le canton de Genève, évitons les « shore break » et ne laissons pas l'économie et le parlement de côté !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la situation sanitaire très préoccupante du canton de Genève ;
- les annonces de saturation du système hospitalier ;
- le profil des personnes plus à risque et le poids du comportement individuel dans la propagation de l'épidémie ;
- les décisions de limitation économique prises par le Conseil d'Etat genevois ;
- les décisions de même nature prises dans les autres cantons, romands, mais également alémaniques ;
- les projets d'aide aux secteurs particulièrement touchés par la crise (cas de rigueur) proposés aux niveaux genevois et fédéral ;
- la situation des autres secteurs économiques, également touchés ;
- l'incompréhension croissante de la population et des entreprises avec les mesures prises par les autorités politiques ;

- les études récemment menées montrant une baisse de moral de la population ;
- les inquiétudes de la population liées aux mesures limitant les libertés ;
- l'incompréhension de la population face au flot d'information et de mesures sanitaires ;
- la nécessité d'apporter de la transparence pour garder la confiance de la population et des entreprises ;
- la nécessité de coordonner la stratégie de lutte contre la pandémie avec le parlement, autorité déléguée par le peuple souverain ;
- le délai d'attente d'un vaccin efficace permettant de pallier les mesures actuellement en vigueur ;
- la nécessité d'avoir une politique sanitaire de moyen terme pour faire face aux vagues successives ;
- la nécessité de réfléchir à un plan stratégique valable pour cette crise et anticipant le risque de futures pandémies,

invite le Conseil d'Etat

- à définir le profil des personnes plus directement touchées s'agissant des cas d'hospitalisation et de décès, et à réfléchir à une prise en charge en amont des populations concernées permettant d'éviter la propagation du virus dans ces groupes cibles ;
- à établir un tableau des comportements individuels participant à la propagation du virus, et y apporter des réponses constructives et ciblées ;
- à expliquer le bien-fondé des décisions d'arrêt ou de poursuite de certaines activités économiques ;
- à réfléchir à un plan d'action sur la durée, si cette situation devait perdurer ou recommencer et le cas échéant à envisager des solutions alternatives ;
- à établir un état des lieux de la collaboration intercantonale et de la coordination des différentes mesures ;
- à rendre un rapport complet et comparatif des situations cantonales en Suisse, en mettant en avant les caractéristiques propres à notre canton ;
- à rendre un rapport détaillé et à prévoir un relevé statistique complet et régulier de la situation sanitaire et de la planification hospitalière, en prenant en compte le secteur privé ;

-
- à consulter de manière plus accrue les faïtières économiques et les partenaires sociaux avant de prendre des mesures sanitaires coercitives ;
 - à accroître la collaboration avec le parlement, par une consultation plus accrue de la commission législative et des chefs de groupe ;
 - à rappeler de façon systématique les mesures d'hygiène préconisées par l'OFSP, à savoir l'hygiène des mains, la distance interpersonnelle, l'aération des locaux et le port du masque.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Attendue, la seconde vague de COVID-19 a frappé notre canton avec une célérité et une force qui n'avait pas été prévue. Face à la violence de cette onde, le Conseil d'Etat a pris dimanche 1^{er} novembre des décisions fortes, pour enrayer la propagation du virus.

Par cette résolution, il ne s'agit en aucun cas de blâmer le Conseil d'Etat, dont nous avons conscience qu'il agit en fonction des informations en sa possession. Si nous pouvons parfaitement comprendre l'objectif, qui est de limiter les mouvements de personnes en vue de freiner la circulation du virus, nous nous interrogeons toutefois sur la pertinence des moyens mis en œuvre. Une analyse plus détaillée des raisons qui conduisent notre canton dans cette situation et des alternatives possibles pour y remédier nous semble d'autant plus indispensable que les entreprises plus directement concernées par l'arrêt ou la limitation des activités sont sorties exsangues du premier confinement et que rien ne nous assure que la situation actuelle n'est pas appelée à se reproduire. Bien au contraire, en l'absence de vaccin, la probabilité de vagues successives est élevée.

Lors de la première vague, qui a entraîné l'arrêt de nombreuses activités économiques durant plusieurs semaines, les entreprises ont mis en place des mesures de protection, pour garantir la santé de leurs collaborateurs et de leurs clients. Ces plans ont nécessité des investissements coûteux, d'autant plus douloureux que les affaires ont été au ralenti durant cette période. Alors que le virus se propage à nouveau avec violence, certains secteurs sont contraints à l'arrêt, alors même qu'ils ont pris toutes les mesures requises par les autorités et qu'aucun cluster n'y a été détecté. Nous pensons par exemple au secteur de la coiffure, dont l'association professionnelle a mis en place un plan de protection efficace dès la reprise des activités, et qui se sent aujourd'hui puni sans raison par les décisions prises, et les artisans/créateurs, souvent seuls dans leurs ateliers ou magasins, dont la fréquentation n'est pas excessive et qui ont mis en place les mesures nécessaires avec rigueur. Ajoutons à cela que les affaires non réalisées durant le premier confinement ne seront jamais compensées (on ne va pas deux fois de suite chez le coiffeur pour se faire couper ou colorer les cheveux) et qu'il en est de même, avec ce second (en espérant que cela ne soit pas le deuxième) arrêt. Nous pensons également aux commerces, qui restent ouverts dans les cantons et pays

voisins. Une situation inique, dans la mesure où leur fermeture a été ordonnée pour éviter que les Genevois ne circulent, mais que ceux-ci continuent de le faire, mais plus loin, en dehors des frontières cantonales. La restauration est également dans une situation difficile et perdra une importante partie de son chiffre d'affaires habituellement réalisé en fin d'année.

Il nous semble donc pertinent, au vu de ces éléments, d'envisager des solutions alternatives économiquement moins dommageables et sanitaire­ment pertinentes. Un dialogue avec les associations professionnelles concernées nous paraît d'autant plus indispensable qu'à ce jour rien ne nous indique que la situation sanitaire sera maîtrisée dans un proche avenir. Pour ce qui concerne le présent, et l'avenir proche, la Confédération a mis en place un plan d'aide pour les cas de rigueur, en débloquent 200 millions pour l'ensemble du pays. Quelque 13 millions sont attribués à Genève, alors même que le canton semble nettement plus touché que d'autres par l'épidémie. Il serait judicieux que tout soit entrepris pour que notre canton puisse recevoir une aide suffisante, pour compléter les moyens mis en œuvre par le canton.

Une réflexion sur la portée des comportements individuels dans cette situation sanitaire est également indispensable. S'il ne s'agit pas de mettre un contrôleur derrière chaque citoyen, une communication active sur la conséquence des comportements individuels paraît nécessaire pour que chacun prenne conscience du rôle qui lui appartient dans la maîtrise de la situation.

Une réflexion doit également être envisagée pour protéger les plus vulnérables face au virus, à savoir les aînés. Les statistiques sont sans ambiguïté possible : ils constituent la grande majorité des victimes de cette pandémie. Il s'agit de réfléchir avec les associations concernées aux moyens les plus adéquats pour limiter leur interaction sociale, sans pour autant les isoler, par exemple la mise sur pied d'un service de livraison pour les semaines les plus critiques d'un point de vue sanitaire.

Nous nous interrogeons également sur les caractéristiques du cas genevois. Notre canton semble davantage touché que d'autres, tant sur le plan sanitaire qu'économique. Si l'on comprend aisément pourquoi, par exemple, le secteur touristique est particulièrement impacté au vu de son profil largement tourné vers le tourisme d'affaires, on saisit plus difficilement pourquoi l'épidémie semble faire davantage de victimes dans notre canton que dans la partie alémanique, par exemple. Afin de comprendre les raisons de cette situation, et de prendre le cas échéant les mesures pour y remédier, il nous paraîtrait intéressant de dresser un état de la situation dans les cantons, avec les décisions prises en amont pour freiner la propagation du virus, leur

efficacité, et les actions plus radicales, comme l'arrêt d'activités, et leur justification.

De plus, la saturation du système sanitaire mérite à nos yeux quelques éclaircissements. S'agit-il de la saturation des lits publics, ou inclut-elle également les lits privés? Et comment la collaboration entre les établissements publics et privés fonctionne-t-elle? Il s'agirait également d'avoir un état des lieux du fonctionnement de la coopération régionale dans le domaine sanitaire.

Ensuite, il est permis de penser que la pandémie ne finira pas de gagner en recrudescence par vagues successives. Il est donc impératif d'avoir une vision à moyen terme qui permette de gérer la crise jusqu'à l'arrivée d'un vaccin et de préparer ainsi une vraie stratégie qui servira de modèles contre les risques de pandémies futures, les épidémiologistes alertant sur le fait que le Covid-19 ne sera de loin pas la dernière pandémie. C'est pourquoi il faut élaborer une vraie feuille de route avec des seuils et indicateurs permettant d'enclencher des mesures ciblées et respectivement d'y mettre fin selon le niveau de recrudescence ou de dégénérescence du virus.

Il est encore plus nécessaire d'expliquer de manière transparente ces éléments à la population et aux entreprises. Ces dernières ont adhéré à la stratégie du Conseil fédéral au mois de mars, car il y avait une vraie vision sur le moyen terme, avec un processus par étapes. Il est donc temps de reproduire cela à l'échelon cantonal et d'être un exemple de gestion de crises pour les autres cantons. Il en va du moral de la population et de la santé des entreprises et de notre système de santé.

Il est également important d'y associer durablement le parlement, organe investi du pouvoir souverain délégué par les citoyens. Nous ne sommes plus dans une situation où la crise est nouvelle et requiert la réactivité immédiate de l'exécutif, mais bien dans une période où les deux niveaux décisionnels doivent faire front commun.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à accueillir favorablement la présente proposition.